



Intercommunalité : davantage de démocratie

Notre vie ne se cantonne pas aux limites géographiques de la commune. Pour le travail, les transports, la culture, la santé, l'éducation, les loisirs... nous utilisons des services gérés par d'autres collectivités. Meylan n'a pas d'action directe sur certains de ces services : les hôpitaux, le Cargo, ou les autoroutes. Dans d'autres cas, elle est partie prenante de structures intercommunales : ramassage et traitement des déchets, lutte contre l'incendie, adduction d'eau potable, collèges...

Cette collaboration permet, par une organisation collective plus efficace et une répartition des charges, de mieux répondre aux besoins des habitants. Elle revêt des formes différentes, adaptées à chaque situation. C'est le cas de communes comme Meylan, qui se trouve à la charnière de l'agglomération grenobloise et de la vallée du Grésivaudan.



Meylan est partie prenante de la Métro (Communauté des 23 communes de l'agglomération), structure qui gère les grands services d'une agglomération de 500 000 usagers. A une échelle plus réduite, sont assumés le ramassage des ordures, la gestion des collèges ou celle de la Maison cantonale des personnes âgées. Enfin, comme pour le sport, des relations directes très souples entre quelques communes limitrophes prennent parfaitement en compte des problèmes plus localisés.



Cette coopération, diversifiée, est nécessaire dans le seul pays d'Europe où cohabitent plus de 36000 communes, aux populations et aux moyens très différents. Ce morcellement rend plus proche les habitants de la gestion des affaires, mais il nuit à une prise en compte plus efficace et moins dispendieuse de nombreux problèmes collectifs.

Dans les agglomérations urbaines, les structures actuelles souffrent de deux défauts: - l'assise démocratique de ces structures est faible. Les habitants se sentent peu concernés par des assemblées lointaines, dont les missions semblent surtout technocratiques. Les responsabilités de ces structures intercommunales ne peuvent que croître. Il est donc indispensable que les élus qui les animent soient désignés par un vote direct des citoyens.

- l'efficacité d'une structure administrative (commune, département, région) est largement liée à son degré d'autonomie financière. Or les écarts entre les fiscalités communales dans une même agglomération pénalisent l'action collective, comme la lutte contre le chômage. Dans une agglomération, l'essentiel est de créer des emplois. Un taux unique de taxe professionnelle pour l'ensemble des entreprises de l'agglomération rendrait plus efficace une action économique commune à l'échelle de l'agglomération.

La coopération intercommunale constitue le premier degré d'une série de coopérations dont la

plus large se met lentement en place : c'est l'Europe. A chaque niveau, le contrôle démocratique doit s'imposer.

MeyDIA a rencontré Jean Claude PERRET Adjoint délégué au sport

Où en est le projet de gymnase ?

Les besoins des sports collectifs en salle sont de plus en plus importants. La collaboration avec la Tronche et Cornes permet d'utiliser au mieux les gymnases existants : Buclos, Ayguinards et Lycée à Meylan, Doyen Gosse à la Tronche, Jules Flandrin à Cornes. Mais la saturation est atteinte à peu près partout, malgré une ouverture jusqu'à 23 heures qui pose des problèmes aux clubs et aux services municipaux. Certaines demandes devraient être mieux satisfaites. Ainsi l'Association sportive du troisième âge (ASTA) dispose à peu près des heures nécessaires, mais trop systématiquement situées le matin. Un nouveau gymnase s'impose donc, justifié par les seuls besoins meylanais. Il se situera dans le bas du Charlaix et pourrait entrer en service à la fin de 2000.

En dehors des grands équipements, quels sont les axes de votre politique sportive ?

J'en retiens deux principaux : les interventions en milieu scolaire et le soutien aux associations. L'Education nationale a repris ses directives concernant les activités sportives. Elle veut éviter que se développent des initiatives parfois incohérentes. Son objectif est de mieux contrôler les interventions locales, communales ou associatives, et de trouver un nouvel équilibre entre le sport et la culture.

Notre soutien aux associations sportives traduit une double préoccupation :

- Veiller à une formation sportive de base, largement ouverte au plus grand nombre, mais pas obligatoirement orientée vers la compétition.
- Soutenir l'évolution des sports de haut niveau. Meylan dispose d'équipes qui participent à des compétitions régionales et nationales, tout en demeurant dans les limites de l'amateurisme. La compétition est nécessaire, car elle constitue un stimulant pour ceux qui la pratiquent comme pour leurs émules. Notre règle en la matière est d'adapter l'aide de la commune aux exigences des niveaux de compétition (déplacements, en particulier).

Ce numéro de MeyDIA est consacré à la coopération intercommunale. Existe-t-elle dans le domaine des sports ?

Oui, bien sûr. Et je voudrais insister sur le caractère particulier qu'elle revêt. Avec les adjoints aux sports de la Tronche et de Cornes, j'ai des relations régulières, informelles. Au départ, il s'agissait de régler des problèmes d'intendance : gestion des équipements, satisfaction des besoins des clubs... Peu à peu, nous avons éprouvé le besoin de réfléchir ensemble à une politique sportive cohérente. J'espère que nous pourrons bientôt voir sortir de cette concertation des initiatives communes nouvelles.

De l'herbe pour le foot

Le Conseil municipal a décidé le 14 mai de réaliser un terrain de football en gazon. Ce projet est mené de concert avec La Tronche et Cornes qui sont prêtes à participer à son financement, à son entretien



et, bien sûr, à son utilisation. Il remplacera celui des deux terrains des Ayguinards situé le long de l'avenue de Verdun. L'autre, ainsi que le terrain du Doyen Gosse, à La Tronche, resteront en stabilisé.

Il est certes plus agréable de courir sur du gazon naturel que sur un terrain en stabilisé, plus ou moins correctement drainé. Mais le gazon naturel est fragile et exige un entretien minutieux : on ne peut guère l'utiliser plus de 10 à 12 heures par semaine.

Il existe une alternative : le gazon synthétique, aussi agréable à jouer, mais beaucoup plus résistant. Le coût de sa mise en œuvre est plus élevé que l'herbe (2,8 millions contre 2 millions), mais son entretien est plus économique (30000 francs par an contre 200 à 250 000 francs par an). Sa durée de vie est d'environ 15 ans, contre une dizaine d'années pour le gazon naturel. De plus, sa mise en œuvre est rapide, alors qu'il faut environ 18 mois de repos au gazon naturel avant d'être utilisable.

C'est cette formule de gazon synthétique qui vient d'être choisie par les trois communes concernées. Le nouveau terrain pourrait être utilisable fin 1998.

Conseil régional : Liaisons dangereuses

Plusieurs Meylanais se sont présentés aux dernières élections régionales; deux ont été élus. Bernard Soulage, conseiller régional sortant, est réélu sur la liste de la gauche plurielle. Marie-Christine Tardy, conseillère de l'opposition municipale, a rejoint le groupe dirigé par Charles Millon.

Depuis, Charles Millon a été élu président du Conseil régional avec l'appoint des voix des élus du Front national. Le budget de la Région a également été adopté grâce à ces voix. La droite a offert des postes importants à ce parti : le rapporteur du budget est Hugues Petit et les vice-présidents des commissions sont tous FN. Celui de la culture(*) est Pierre Vial, qui "représente l'extrême-droite de l'extrême-droite", selon les élus de gauche.

Ceux-ci et les écologistes ont protesté contre cette connivence, voire contre cette alliance. Plusieurs conseillers de droite l'ont également désapprouvée, en soulignant qu'ils n'avaient pas été élus pour servir de marche-pied au Front national, ni pour faire la politique que M. Millon mène depuis deux mois.

D'autres élus régionaux ont soutenu ouvertement cette politique de main tendue au Front national. Parmi eux figure Madame Tardy, au désespoir de plusieurs de ses amis politiques. Au grand dam aussi de nombreux électeurs meylanais.

Ce pays a besoin qu'on lui propose des choix clairs pour son avenir. Deux grands courants politiques s'y emploient, dans le respect de l'esprit et des lois de la République. Nous avons besoin qu'un débat public s'établisse entre ces courants. Chaque fois que l'un d'eux, que



ce soit la droite ou la gauche, a manqué à ce devoir, c'est notre démocratie qui en a pâti.

Le Front national développe des thèses contraires aux principes de liberté, de tolérance, de solidarité de notre pays. Que des électeurs soutiennent ce parti, c'est le risque démocratique : il serait dangereux aujourd'hui d'interdire le Front national. Mais que pour conquérir ou renouveler une majorité dans quelque assemblée que ce soit, certains s'appuient sur ses élus, c'est une faute politique grave. Ils ouvrent ainsi la porte au racisme, à la xénophobie, à l'égoïsme.

Egalement (mais s'en rendent-ils compte?, ils sont devenus les otages d'un parti qui, le moment venu, sait leur faire payer le prix de son soutien.

** Nous vous invitons à participer à la campagne de l'Hexagone contre le racisme et la xénophobie en devenant **Citoyen d'honneur** dans la résistance et le métissage.
Hexagone de Meylan 24, rue des Ayguinards 38240 Meylan*

Sécurité : Tous concernés

En matière de sécurité urbaine, il existe depuis plusieurs années, des Comités de prévention de la délinquance. Pour affiner leur action, une circulaire ministérielle du 28 octobre 1997 a créé les contrats locaux de sécurité. Après Vienne et Bourgoin, plusieurs communes de l'agglomération (*) viennent d'en signer un.

Ces contrats veulent à la fois améliorer la lutte contre la petite délinquance et développer, à titre préventif, une éducation à la citoyenneté dans le cadre concret de la vie quotidienne. Ils associent des services de l'Etat (gendarmerie, police, éducation nationale, services sociaux...), des services municipaux, des organismes HLM, voire des associations locales. Meylan, qui a déjà développé une efficace collaboration entre la gendarmerie et la police municipale, aurait peut-être avantage à signer elle aussi un Contrat local de sécurité.

(*) Grenoble, Echirolles, Pont-de-Claix et Claix

Des logements pour qui ?

Le Conseil municipal va faire réaliser des logements sociaux chemin des Sayettes, avenue de Chartreuse et au moulin du Charlaix. Nous approuvons ces choix qui permettront d'accueillir des familles aux revenus modestes qui, pour beaucoup, devraient sans cela quitter Meylan. Mais s'il est important de faire "pour" ces familles, il l'est aussi de faire "avec". Un logement n'est pas seulement un ensemble de prestations matérielles, visant à plus de confort. C'est aussi un lieu de vie, vie individuelle, familiale et sociale, à travers les relations avec les voisins.

Il est souhaitable que chacun puisse intervenir sur l'environnement immédiat de sa vie. Ce qui est possible en maison individuelle doit l'être aussi, même modestement, en habitat plus collectif. Pour cela, il importe de connaître au plus tôt les futurs locataires, pour qu'ils puissent intervenir sur les projets avant que les plans soient définitivement figés. Ce fut réalisé, à des degrés divers, pour certains logements des Béalières. Cette expérience a montré qu'une pré-attribution des logements, en permettant une personnalisation même partielle du logement, facilite l'intégration du locataire à son environnement, à son quartier.

AMI'bus

Depuis le 2 mars, une nouvelle ligne de minibus relie le lycée du Grésivaudan à la gare de tram des Sablons, en desservant Montfleury et le haut de Corenc. C'est Ami'bus.

Double originalité : un service régulier (une navette par heure le matin et en fin de journée) et un service à la carte entre 9h et 16h30, sur simple demande formulée par téléphone (76 91 44 00) 24 heures à l'avance.

Après le service destiné aux handicapés qui fonctionne depuis plusieurs années, voici une heureuse initiative de transport à la demande. Les transports en commun doivent pouvoir satisfaire des transports de masse (tram, trolleys, directissime...), mais aussi des demandes personnalisées.

De quoi donner des idées à nos décideurs pour la desserte des secteurs périphériques (Haut-Meylan, Est de Meylan, ZIRST) et répondre aux demandes pressantes d'usagers souvent peu écoutés, parce que minoritaires (personnes âgées ou isolées).

Reste aussi à améliorer le problème des correspondances qui, dans une agglomération moyenne comme Grenoble, sont inévitables, mais font souvent perdre le gain de temps réalisé sur les lignes directes.

La METRO

Depuis 1966, plusieurs structures intercommunales ont regroupé les communes de l'agglomération. Depuis 1994, ces 23 communes ont adopté la forme d'une communauté de communes : Grenoble Alpes Métropole, dite la Métro. Formule minimum pour certains, qui considèrent que l'ampleur des problèmes à régler en commun justifie une coopération plus volontariste. Formule satisfaisant une majorité d'élus, craignant une réduction du pouvoir municipal.

La Métro existe. Elle est une étape vers un inévitable pouvoir politique de l'agglomération.

Logement

Dans l'agglomération, il faudrait construire par an 1600 logements, dont 400 logements publics à loyer modéré. Cela correspond aux besoins des jeunes qui s'installent, aux nouveaux venus dans l'agglomération, au nombre croissant de personnes vivant seules etc... C'est pourquoi la Métro a décidé d'aider les associations et les organismes publics en charge du logement social, soit pour l'acquisition de terrains, soit pour réduire les coûts de

Epuration

Quand un Meylanais paie 100 francs pour sa consommation d'eau potable, il doit payer 130 francs pour l'épuration des eaux usées. Les eaux usées sont canalisées jusqu'à Aquapole, à Saint-Egrève, où elles sont traitées et épurées avant d'être rejetées dans l'Isère. A l'époque de Monsieur Carignon, la construction de cette usine avait été financée conjointement par l'ancien Syndicat intercommunal de l'agglomération (SIEPARG) et

Transport

Par essence, les transports en commun ne peuvent être réalisés qu'à l'échelon de l'agglomération. La Métro poursuit l'action engagée depuis plus de 20 ans dans le cadre du SMTC (Syndicat regroupant paritairement le département et l'agglomération). La gestion du réseau est assurée par une société d'économie mixte, la Semitag. Actuellement, le SMTC étudie une troisième ligne de tram qui reliera Seyssins à Saint Martin d'Hères. Sur la rive droite de l'Isère, une ligne de bus reliera

<p>la construction ou des réaménagements. Elle se préoccupe également d'aider les propriétaires privés à réhabiliter leur logement. En 1997, la Métro a affecté une somme de 10 millions à ces objectifs. Ces initiatives devraient profiter à Meylan à l'occasion de la réalisation des trois programmes en cours, avenue de Chartreuse, chemin des Sayettes et au Charlaix.</p>	<p>la Société dauphinoise d'assainissement (SDA). En 1996, la Métro a racheté les parts de la SDA et depuis assure seule le remboursement des emprunts. Les usagers voient donc apparaître sur leurs factures d'eau une contribution à la Métro pour couvrir les emprunts dûs à la construction d'Aqua-pole et une contribution à la SDA qui sert à financer le fonctionnement de l'usine.</p>	<p>directement Grenoble et la Carronnerie. Le SMTC se préoccupe aussi de services adaptés à un type d'usagers. Les premiers bénéficiaires ont été les handicapés physiques. AMI'Tag (voir page 4) représente une première solution pour le problème des "bouts de ligne". Mais le problème des transports dépasse le cadre de l'agglomération. C'est pourquoi, il se met en place une communauté des transports qui concernera près de 160 communes, prenant en compte, outre les transports de l'agglomération, les VFD, la SNCF et les transporteurs privés.</p>
---	--	--

Zones d'activité intercommunales

Meylan avait envisagé cette formule pour MGE-UPS. Cette entreprise ayant renoncé à s'implanter à Maupertuis, le projet n'a pas eu de suite. Des zones d'emploi intercommunales vont être mises en place à Saint-Martin d'Hères, à Murianette et à Saint-Egrève. L'aménagement de ces zones d'activités est réalisé par la Métro. Le taux de taxe professionnelle sera le même partout (17,8%). Une partie de la taxe professionnelle et la taxe foncière reviendront aux communes. La Métro a prévu 15 millions de francs pour ces premiers aménagements.

Leurs budgets en 1997

**Meylan
9000frs /habitants**

**La Métro
4500frs/habitants**

Représentation des communes

La représentation des 23 communes membres de la Métro tient compte de leur population.

62 délégués se répartissent en :

- 13 pour Grenoble
- 4 pour Saint Martin d'Hères
- 4 pour Echirolles
- 3 pour Fontaine
- 2 pour chacune des 19 autres communes, dont Meylan.

Meylan est représentée par J.-X. Boucherle et J. Schmidt.

Coopération cantonale

Pour être efficace, la coopération intercommunale doit être souple. Plusieurs problèmes ne concernent que les communes voisines de Meylan. C'est à cette échelle que sont réglés la gestion des collèges et du lycée, l'accueil des personnes âgées, le ramassage des ordures

Ordures

Le ramassage des ordures se fait au niveau de 6 communes (Meylan, Montbonnot, Biviers, Saint-Ismier, Corenc et La Tronche) dans le cadre du SIRTOM. Pour l'incinération, la taille du SIRTOM ne justifiait pas la construction d'une usine de l'importance d'Athador. Cet équipement a donc été réalisé à l'échelle de l'agglomération. Chaque commune participe au coût de son fonctionnement au prorata de la masse d'ordures incinérées.

La valorisation des déchets se fait

Collèges

Le Syndicat intercommunal des établissements secondaires et techniques (SIEST) regroupe les communes des cantons de Meylan et de Saint-Ismier, plus Sarcenas. Il gère les collèges Lionel Terray et des Buclos à Meylan, Jules Flandrin à Corenc, du Grésivaudan à Saint-Ismier et le Lycée du Grésivaudan (LGM). La répartition des frais se fait au prorata du nombre d'élèves pour le remboursement des emprunts.

Pour simplifier la gestion, les

MCPA

La Maison cantonale des personnes âgées est le seul équipement social situé sur Meylan qui soit géré par un syndicat intercommunal, le SIMPA.

Il accueille des personnes âgées dont l'état exige, même temporairement, une assistance médicalisée que ne peut fournir la résidence du Pré Blanc.

Huit communes participent à la MCPA au prorata du nombre de lits réservés à leurs habitants : Meylan (25 lits),

à deux niveaux. Un certain tri (verre) est opéré au Centre technique de Meylan par le soin des services municipaux. Le tri du contenu de nos poubelles fait appel à des moyens industriels lourds et s'opère à Athanor. On voit ainsi que la coopération intercommunale peut adopter une formule multiforme pour répondre au mieux et à moindre coût aux objectifs d'un service.

gymnases sont pris en compte par les communes où ils sont implantés. Celui du lycée est utilisé en partie par les clubs meylanais. C'est pourquoi Meylan supporte le tiers du coût du fonctionnement, le reste étant réparti entre les communes du SIEST. Meylan est représentée au SIEST par Monique Chabre-Peccoud, qui en est la présidente et par Marie-Hélène Estéoule-Excel.

La Tronche et Saint-Ismier (5 chacune), Bernin, Biviers et Montbonnot (3 chacune), Saint-Nazaire (2) et Le Sappey (1). S'y ajoutent 5 lits réservés aux adhérents de Mutuelles qui ont participé au financement de la Maison. Chaque commune a deux représentants. Pour Meylan, ce sont Simone Sicard, présidente du Simpa, et Paul Frappat. Pour 1998, le budget du syndicat est de 614000 f, à la charge des communes. Les résidents acquittent un prix de journée de 299f.

Eau potable

L'eau que nous consommons provient de deux sources. La plus ancienne se situe au-dessus de Revel et représente la moitié de notre consommation. Elle traverse la vallée par gravité et est stockée dans les deux réservoirs du Saint-Eynard. Cet approvisionnement est géré par un syndicat intercommunal regroupant une dizaine de communes de la vallée : le syndicat des eaux de la Dhuy. L'eau de la Dhuy alimente principalement le haut Meylan.

Le reste provient des nappes de la vallée de la Romanche et traverse tout Grenoble pour venir à nous. Sa gestion relève de la compétence d'un important syndicat, le SIERG (Syndicat des eaux de la région grenobloise). Les deux réseaux communiquent et peuvent échanger leurs contenus. La gestion de la distribution a été confiée, en 1984, à une société privée qui assure l'entretien du réseau, le relevé des compteurs et la facturation. Jusqu'en 1997, ce fut la SAUR. Depuis janvier 1998, c'est la CGE.